

## **01 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

La liste « Ensemble pour l'avenir de Saint Geniès »

Suffrages exprimés : 15

Nombre de délégués : 03

Nombre de suppléants : 03

## **02 – TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES À LA RENTRÉE 2014/2015**

Les activités périscolaires pour la rentrée 2014/2015 auront lieu le lundi de 13 h 15 à 14 h 45 et de 15 h à 16 h 30, le vendredi de 15 h 00 à 16 h 30.

Les activités proposées sont : théâtre, judo, chorale, informatique, culture, danse, activités techniques, musique, activités manuelles.

Ces activités seront encadrées par les enseignants, les auxiliaires de vie scolaire, employés communaux et intervenants extérieurs.

## **03 – DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE**

- M. le Maire reçoit, du conseil municipal, délégation pour :
- passer les contrats d'assurance ainsi que pour accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de soixante mille euros.

## **04 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR LA TOITURE EN LAUZES DE L'ÉGLISE**

M. le Maire est autorisé par le conseil à demander une subvention exceptionnelle pour couvrir en partie les travaux de réfection de la toiture estimés à 14230 euros.

## **05 – DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET 2014 DE LA COMMUNE**

M. le Maire est autorisé à prendre les décisions modificatives suivant exposé.

## **06 – TIERS DE TÉLÉTRANSMISSION ET CERTIFICATS ÉLECTRONIQUES**

M. le Maire est autorisé à signer la convention avec la préfecture en vue de la télétransmission des actes ainsi qu'à signer la convention avec l'Agence Technique pour la fourniture du tiers de télétransmission STELA et des certificats électroniques nécessaires.

## **07 – DÉNOMINATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

Le Conseil décide de retenir l'appellation « ZAE des 4 routes » pour la ZAE de Grand Bois, des 4 routes et de Croix de la Borie.

## **08 – SUBVENTIONS 2014 ACCORDÉES PAR LA COMMUNE**

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Association pour la sauvegarde du patrimoine de St Geniès .....	1 000 €
- Amicale laïque.....	1 000 €
- Association départementale des retraités agricoles.....	200 €
- Association populaire Saint Roch.....	2 000 €
- Comité de jumelage.....	1 000 €
- Club des aînés ruraux de Salignac.....	300 €
- Groupement des chasseurs.....	600 €
- L'as du volant.....	200 €
- L'Hyronde.....	1 400 €
- Groupement des employeurs du canton Salignac.....	100 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Montignac.....	50 €
- Union sportive St Geniès, Archignac, La Chapelle-A.....	1 000 €
- FNACA.....	50 €
- Jeunes sapeurs-pompiers Vallée Vézère.....	100 €
- Association tous ensemble pour les gares.....	50 €
- Moto club du Périgord Noir.....	500 €
- Office du tourisme de Salignac.....	6 218.43
- Rugby Club du Canton de Salignac.....	500 €
- Association pour adultes et jeunes handicapés APAJH du PN.....	100 €

Il est décidé en outre :

- de prendre en charge l'achat des matériaux pour la construction du bâtiment du groupement des chasseurs,
- de prendre en charge le coût du feu d'artifice du 13 juillet du Comité de jumelage, pour un montant de 920 € et du Comité des fêtes pour la fête d'août, pour un montant de 1 500 €
- d'attribuer à titre exceptionnel, à l'association Saint Roch, 500 € supplémentaires pour l'achat d'instruments de musique,
- de maintenir le montant de la subvention accordée par enfant pour les voyages scolaires à 50€

#### **09 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LE PRÊT TEMPORAIRE DU BUS COMMUNAL**

M. le Maire est autorisé à signer une convention avec la communauté de communes du Pays de Fenelon sur la base d'un tarif de 0.40 €TTC/km pour le prêt du bus communal « sans chauffeur » pour la période du 18 au 29 août 2014, afin d'acheminer les enfants du centre de loisirs de Saint Geniès à celui de Carsac.

#### **10 – FÊTE DE PAYS 2015**

En concertation avec l'association Mémoire et Patrimoine du Salignacois, le conseil municipal est favorable pour que la fête de Pays, prévue le premier week-end de septembre 2015, ait lieu sur le site de la chapelle de Pelvézy, à Saint Geniès.